



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour : 29
Nombre de membres présents et représentés : 20 + 9		Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention : 0

Objet : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à l'association « Les Amis de Traces de Pas »

L'association « Les Amis de Traces de Pas » a besoin, pour son chantier d'insertion « Les Jardins du Couvent », d'un terrain pour développer des activités de maraîchage à vocation sociale, écologique et éducative.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- De favoriser le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté ;
- De promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement ;
- De contribuer au dynamisme local à travers une production maraîchère de proximité.

La Commune a une réserve foncière sur les parcelles AY 50, AY 51 et AY 58 pour une contenance de 1ha 37a et 60ca au Bois du Breuil. Ces terrains sont fauchés par la collectivité. Une partie de ces terrains peut être mise à disposition de l'association à titre gratuit jusqu'à ce que ces terrains constructibles soient utilisés pour un projet de lotissement public ou privé.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une partie des terrains ; la surface cultivée par l'association est modifiable chaque année, la commune continuera l'entretien des terrains restants. La surface demandée pour 2026 est de 4 435 m².

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.